EPU 16, 22 avril 2013

Recommandations du Canada

**BURKINA FASO**

**Question**

Nous félicitons le Burkina Faso de l’adoption de deux projets de lois portant définition et répression de la torture et les pratiques assimilés et portant sur la mise en place d’un mécanisme national de prévention de la torture. À la lumière de ces engagements, est-ce que la délégation du Burkina Faso pourrait nous informer du statut de cette question et nous indiquer concrètement quelles sont les mesures prises et envisagées pour mettre fin aux mauvais traitements, et ce, plus particulièrement dans les centres carcéraux?

**Recommandations**

Le Canada recommande que le Burkina Faso:

1. Poursuive un dialogue régulier avec les parties prenantes dans les diverses communautés du pays, dont les chefs de villages, les leaders religieux, les hommes et les garçons, ainsi que la société civile, afin de promouvoir une meilleure compréhension de l’importance de l’égalité hommes femmes, et d’identifier des moyens concrets de mettre fin aux pratiques néfastes à l’égard des femmes et des filles, dont les mutilations génitales féminines, le mariage précoce et forcé, ainsi que le lévirat.
2. Mette en place une campagne de sensibilisation visant à promouvoir la mise en œuvre effective de la loi octroyant aux femmes un droit d’accès aux terres rurales (loi n° 034-2009 / AN portant régime foncier rural).

**Observations**

Le Canada est préoccupé par le fait que, bien que le Burkina Faso ait identifié la santé maternelle comme étant une priorité, la qualité des services médicaux offerts aux femmes demeure problématique. À cet effet, le Canada encourage le Burkina Faso à mettre en œuvre des initiatives qui permettront aux femmes d’être mieux encadrées lors des consultations médicales, et ce, à travers le pays.